



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 mai 2013

Original : français

---

### Lettre datée du 3 mai 2013 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 avril 2013 de S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, au nom de S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et de S. E. M. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sur le processus de conversion de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine en une mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## Annexe

### **Action engagée au Conseil de sécurité pour faire de la MISMA une mission de stabilisation de l'ONU au Mali**

L'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se félicitent des mesures en cours au Conseil de sécurité des Nations Unies pour accélérer les efforts de transformation de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en une robuste mission de stabilisation de l'ONU au Mali mandatée selon le Chapitre VII. À cet égard, les deux organisations, qui sont au cœur des efforts internationaux visant à aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale et à achever le processus de retour à l'ordre constitutionnel, prennent acte du projet de résolution du Conseil de sécurité sur le Mali, distribué la semaine dernière aux membres du Conseil et aux autres parties intéressées.

L'UA et la CEDEAO notent que la teneur du projet de résolution reflète largement le souhait des deux organisations, exposé dans les décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur le Mali. Nous sommes satisfaits de ce que la nature et le mandat de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies proposée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la « Force parallèle » correspondent à la capacité de la force requise face aux problèmes de sécurité et de politique qui se posent actuellement au Mali et à la communauté internationale.

Dans cet esprit, l'UA et la CEDEAO tiennent à ce que la résolution prévue fasse fond sur les progrès déjà accomplis par la MISMA et ses alliés et qu'elle englobe toutes les contributions que les deux organisations continueront à apporter pour la solution définitive des crises de la sécurité et des institutions au Mali, en particulier, et pour le développement réel de la région du Sahel en général. Or, à cet égard, la « division du travail » évoquée dans le projet de résolution pourra se traduire par une restriction de la contribution effective de la composante africaine à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Mali et au Sahel. Par conséquent, l'UA et la CEDEAO prient les membres du Conseil de sécurité de réexaminer le rôle des deux organisations ainsi que le mécanisme de coopération envisagé entre elles et la MINUSMA dans le projet de résolution, en se fondant sur les principes de la subsidiarité et de l'avantage comparatif.

Elles invitent aussi le Conseil de sécurité à demander explicitement le désarmement de tous les groupes et milices armés non étatiques au Mali, notamment le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), et le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans tout le territoire du Mali, y compris à Kidal.

En attendant le déploiement de la MINUSMA, les deux organisations prient le Conseil de sécurité de charger le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'accélérer les efforts de fourniture d'un appui financier et logistique par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Mali afin d'assurer l'efficacité des opérations de la MISMA conformément à la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité, et afin de faciliter le reclassement des normes applicables aux troupes et aux unités de police de la MISMA dans la perspective de leur transfert.

Enfin, l'UA et la CEDEAO comptent que la résolution exprimera les rôles de médiation et de facilitation que jouent les deux organisations grâce au processus de médiation de la CEDEAO et au Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali. Elles comptent aussi qu'elle exprimera leur détermination et leur désir fermes de poursuivre leur engagement au Mali en coopération et coordination étroites avec la MINUSMA, qui doit être pleinement intégrée dans la dynamique et les processus régionaux.

L'Union africaine et la CEDEAO réitèrent leur volonté d'approfondir leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires vers une paix et une sécurité durables au Mali et elles expriment à l'ONU leur profonde gratitude pour l'intérêt indéfectible qu'elle porte au destin de la démocratie, du développement, de la paix et de la sécurité en Afrique. Les amendements que nous suggérons ont été communiqués à tous les membres du Conseil de sécurité par note verbale de la Commission de l'UA.

Au nom de :

(*Signé*) Nkosazana **Dlamini-Zuma**  
Présidente de la Commission de l'UA

(*Signé*) Kadré Désiré **Ouédraogo**  
Président de la Commission  
de la CEDEAO

(*Signé*) Ramtane **Lamamra**  
Commissaire de l'UA pour la paix  
et la sécurité